

N°17-11-123

L'an deux mil dix-sept, le lundi 27 novembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 16 novembre 2017.

Présents :

Mesdames CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; LASSALLE M. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; BOUFFART J. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; DUWAT A. ; DELPORTE L. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ;

Absents excusés :

Madame DOURIEZ D.

Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à J. BOUFFART) ; VASSEUR C. ; GARDIN J. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; FOURRIER B. ; BEE D.

Absents :

Madame POURCHEL I.

Messieurs GARENAUX M. ; GALLET J.M. ; HOCHART J.L.

Monsieur Jacques DELATTRE est élu secrétaire.

OBJET : MISE EN PLACE DE L'AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE

Rapporteur : Christian LEROY

L'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) est un outil permettant à des propriétaires de rénover eux-mêmes leur logement ou leur bâtiment dans le respect des règles de l'art, grâce à l'accompagnement d'un professionnel formé à l'encadrement des travaux. Ce dispositif concerne les habitants du Parc naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, propriétaires d'une maison à caractère patrimonial construite avant 1948, souhaitant rénover leur maison avec des matériaux respectueux de l'environnement. L'objectif est de rendre le logement plus performant du point de vue énergétique en préservant les caractéristiques architecturales qui contribuent à l'identité du territoire.

Pour que d'autres personnes puissent profiter de ce dispositif, le chantier est en partie participatif. Une équipe de bénévoles désireux d'apprendre les techniques de rénovation vient donner un coup de pouce. Le chantier devient pour quelques heures un lieu d'échanges, d'apprentissage et de convivialité.

Ce dispositif, initié et encadré par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, peut s'intégrer dans l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) décidée en conseil communautaire du 29 septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'accompagner 2 projets en Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) à hauteur de 2 000,00 € chacun. Il s'agit de public modeste et très modeste de l'OPAH, ne pouvant rentrer dans les critères de l'ANAH, du fait du projet d'auto-réhabilitation.

Pour extrait conforme.
Le Président,

